

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Gestion du personnel :

#### GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE ET DEPRECARISATION – SERVICE ECOLES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – CREATION/MODIFICATION DE POSTES - création

DEL20240617\_10A

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en CST le 12/06/2024 et C° finances du 13/06/2024

Un agent technique du service Ecoles et entretien des bâtiments communaux est employé en tant que contractuel depuis plusieurs années pour des remplacements d'agents absents.

**En conséquence,** les missions de cet emploi revêtant un caractère permanent, **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,** de pérenniser le poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et dans les conditions suivantes :

Code interne	POSTE	CREATION AU 01/07/2024	
		Grade	Base horaire
GPEC002	Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	20/35 <sup>ème</sup>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.